

Séance du 4 juin 2024
DL-2024-073

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENU, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL
2023

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 avril 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

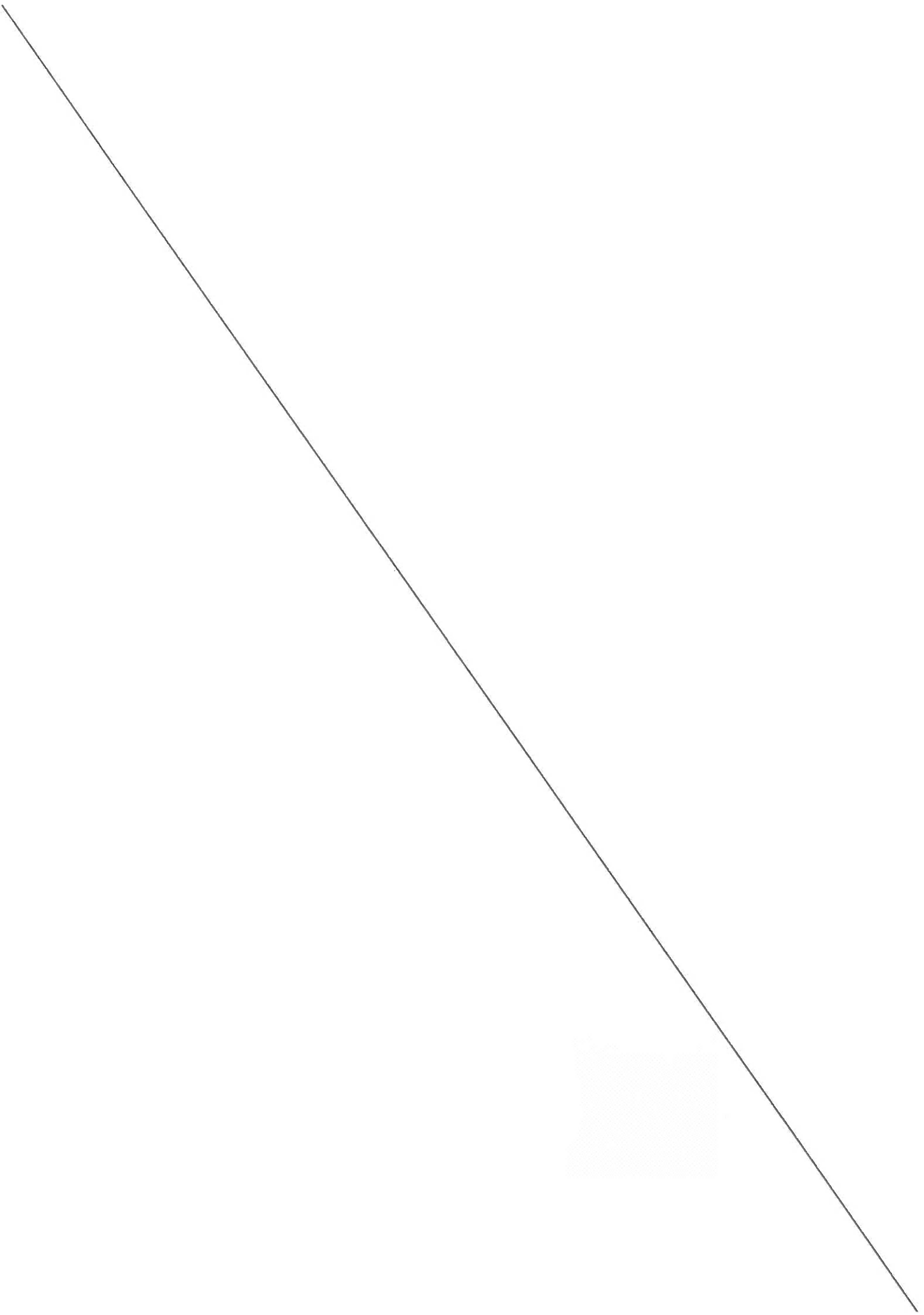
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 4 juin 2024
DL-2024-074

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

CREATION D'UN POLE CULTUREL A ERNEE :
MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »

VU la délibération n°DL-2022-078 approuvant la constitution du comité de pilotage à la vue de la création d'un pôle culturel,

CONSIDERANT le départ de deux élus issus de la commission culture (MM. Alexandre MASSARD et Olivier JAMELIN),

CONSIDERANT le portage par la Communauté de communes de l'Ernée du projet de pôle culturel,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 07 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **DESIGNE** Mme Maryvonne VOISIN et M. Bertrand LEMAITRE au sein du comité de pilotage Pôle Culturel en remplacement de M. Alexandre MASSARD et de M. Olivier JAMELIN.

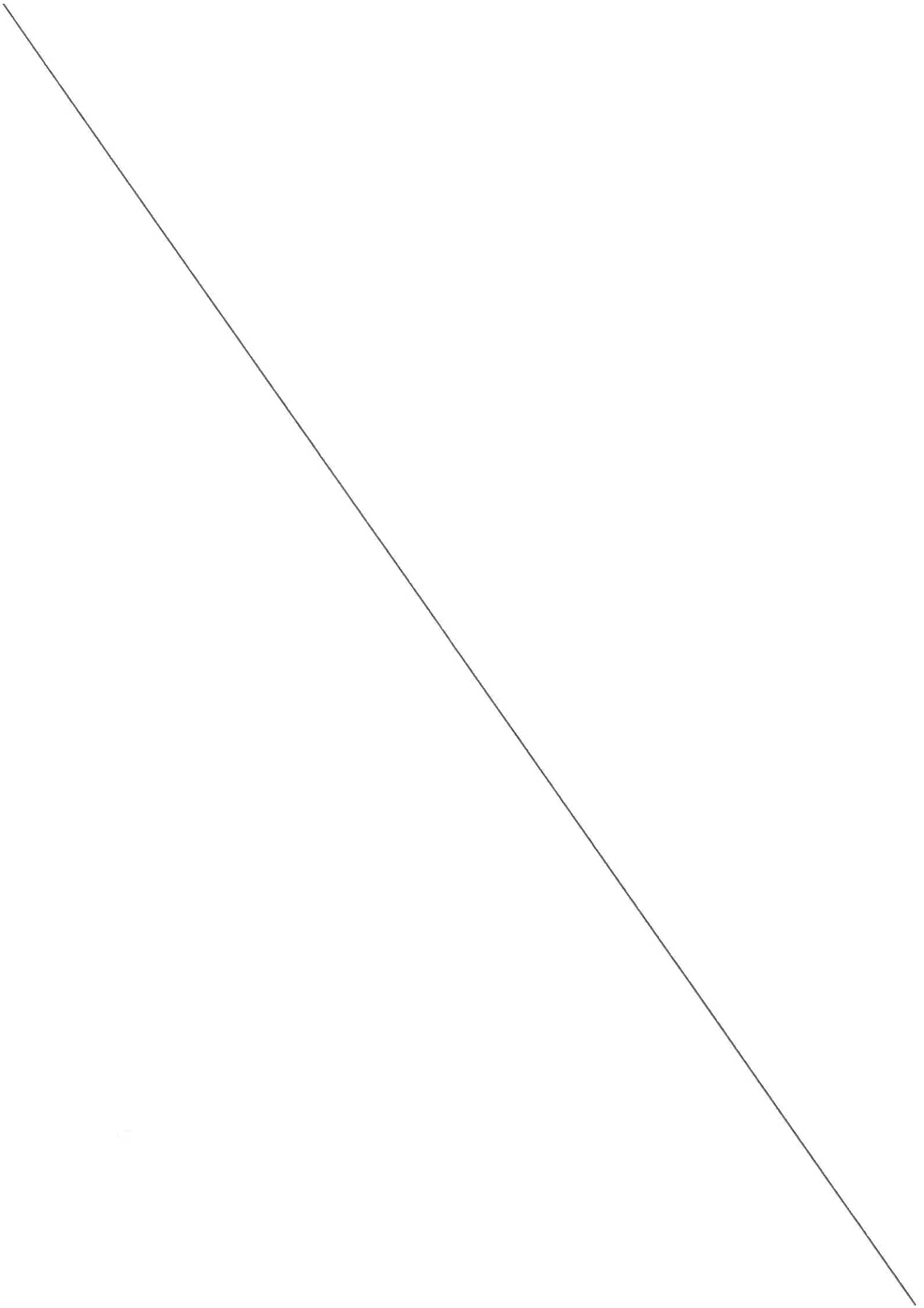
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024 DL-2024-075

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

CREATION ET EXPLOITATION D'UN POLE CULTUREL A ERNEE : MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2019-001 du 21 janvier 2019 portant ajout de la compétence « Création et exploitation d'un nouveau cinéma intercommunal »,

VU la délibération n°DL-2019-002 du 21 janvier 2019 relative au « Projet de création d'un pôle culturel à Ernée : Conditions de portage et coordination avec la ville d'Ernée »

VU la délibération n°DL-2023-101 du 26 septembre 2023 portant sur « l'évolution du projet culturel de territoire »

CONSIDERANT que le projet initial de création d'un cinéma intercommunal autorisé par la délibération n°DL-2019-001 du 21 janvier 2019 n'a pas été suivi d'effet ;

CONSIDERANT que le Projet culturel de Territoire voté en 2023 prévoit de structurer l'offre culturelle en prenant en compte les bassins de vie et vise à faire émerger des équipements « hybrides » en qualité de tête de réseau ;

CONSIDERANT la volonté de créer à présent sur la commune centre, Ernée, un pôle culturel communautaire situé place de l'Eglise qui regroupera un cinéma, une école de musique ainsi qu'une médiathèque ;

CONSIDERANT que la médiathèque, l'école de musique et cinéma d'Ernée aujourd'hui communaux seront transférés dans ce nouvel équipement communautaire lors de son ouverture ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder préalablement à la modification de l'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que l'intérêt communautaire ne peut être défini que dans les domaines où la loi l'a prévu ;

CONSIDERANT que la loi prévoit la définition d'un intérêt communautaire pour la compétence relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels ;

CONSIDERANT l'avis du Comité de Pilotage Pôle Culturel en date du 14 février 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE** d'abroger la délibération DL-2019-001 du 21 janvier 2019 portant ajout de la compétence « Création et exploitation d'un nouveau cinéma intercommunal »,

→ **DECIDE** de reconnaître d'intérêt communautaire la création et l'exploitation d'un pôle culturel à Ernée

→ **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes de l'Ernée à signer les documents nécessaires

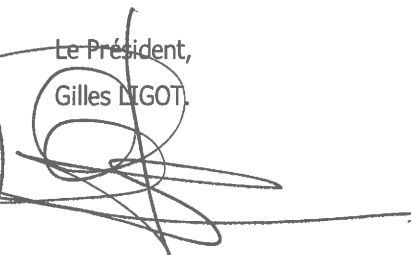
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-076

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

CREATION D'UN POLE CULTUREL A ERNEE :
CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE D'ERNEE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 5 « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle », objectif n°2 « Accompagner le développement d'une politique culturelle de territoire »,

VU la délibération n°DL-2019-001 approuvant la prise de compétence « création et exploitation d'un nouveau cinéma intercommunal »,

VU la délibération n°DL-2019-002 approuvant les conditions de portage et coordination avec la ville d'Ernée pour le projet de création d'un pôle culturel à Ernée,

VU la délibération n°DL-2023-101 approuvant l'évolution du projet culturel de territoire

CONSIDERANT le portage par la Communauté de communes de l'Ernée du projet de pôle culturel à rayonnement intercommunal,

CONSIDERANT le diagnostic réalisé dans le cadre du projet culturel de territoire conduisant à la nécessité de faire évoluer la stratégie culturelle du territoire,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune d'Ernée peut cofinancer par le biais d'un fonds de concours la création dudit équipement culturel,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 07 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention financière entre la Ville d'Ernée et la Communauté de communes de l'Ernée pour le projet de pôle culturel jointe en annexe,

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la Ville d'Ernée.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

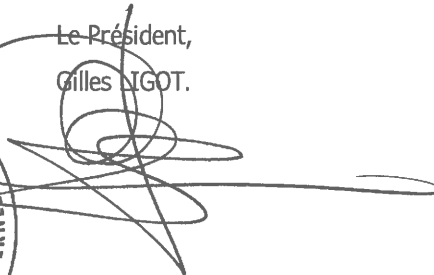
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024 DL-2024-077

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

ZA LA BRIMONNIERE A ERNEE : DEPOT DES PIECES INITIALES ET MODIFICATIVES DU PERMIS D'AMENAGER AU RANG DES MINUTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n°1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU la délibération n°DCC-2015-103 approuvant le projet d'aménagement du Parc d'activités de la Brimonnière à Ernée et autorisant le président à signer la demande de permis d'aménager à intervenir et tout document afférant à cette opération ;

VU le permis d'aménager n° PA 053 096 16 M3002 délivré le 30 décembre 2016 et modifié par arrêtés du 07 octobre 2019 et du 18 juillet 2022,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de respecter les dispositions réglementaires du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, article 73, en matière de publicité foncière concernant notamment les permis d'aménager et leurs modificatifs,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les pièces initiales et modificatives du permis d'aménager (actuelles et futures) dénommé « Parc d'activités La Brimonnière » au rang des minutes de Maître HOUET, notaire associé à ERNEE (53500),

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence,

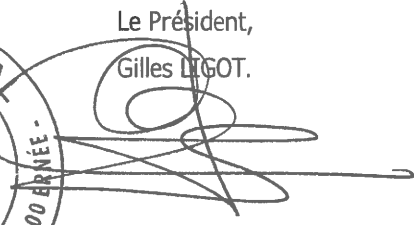
- AUTORISE Monsieur le Président à exécuter toutes formalités postérieures éventuelles,
- AUTORISE Monsieur le Président à supporter tous frais inhérents à ce dépôt.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-078

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

ADHESION AU SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA MAYENNE E-SPRIT : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MAYENNE TOURISME

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », et l'objectif n°1-2 « Élargir l'offre d'accompagnement des entreprises au tissu artisanale, commercial, de services et touristiques »

CONSIDERANT l'intérêt du Système d'Information Touristique de la Mayenne e-SPRIT déployé par Mayenne Tourisme pour gérer de façon mutualisée la collecte de l'information touristique.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Tourisme-Loisirs du 18 avril 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

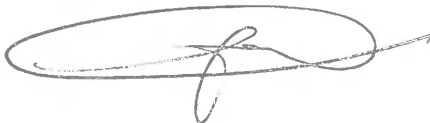
→ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat sur l'adhésion au Système d'Information Touristique de la Mayenne e-SPRIT avec Mayenne Tourisme, ainsi que les renouvellements les années suivantes.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.


Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

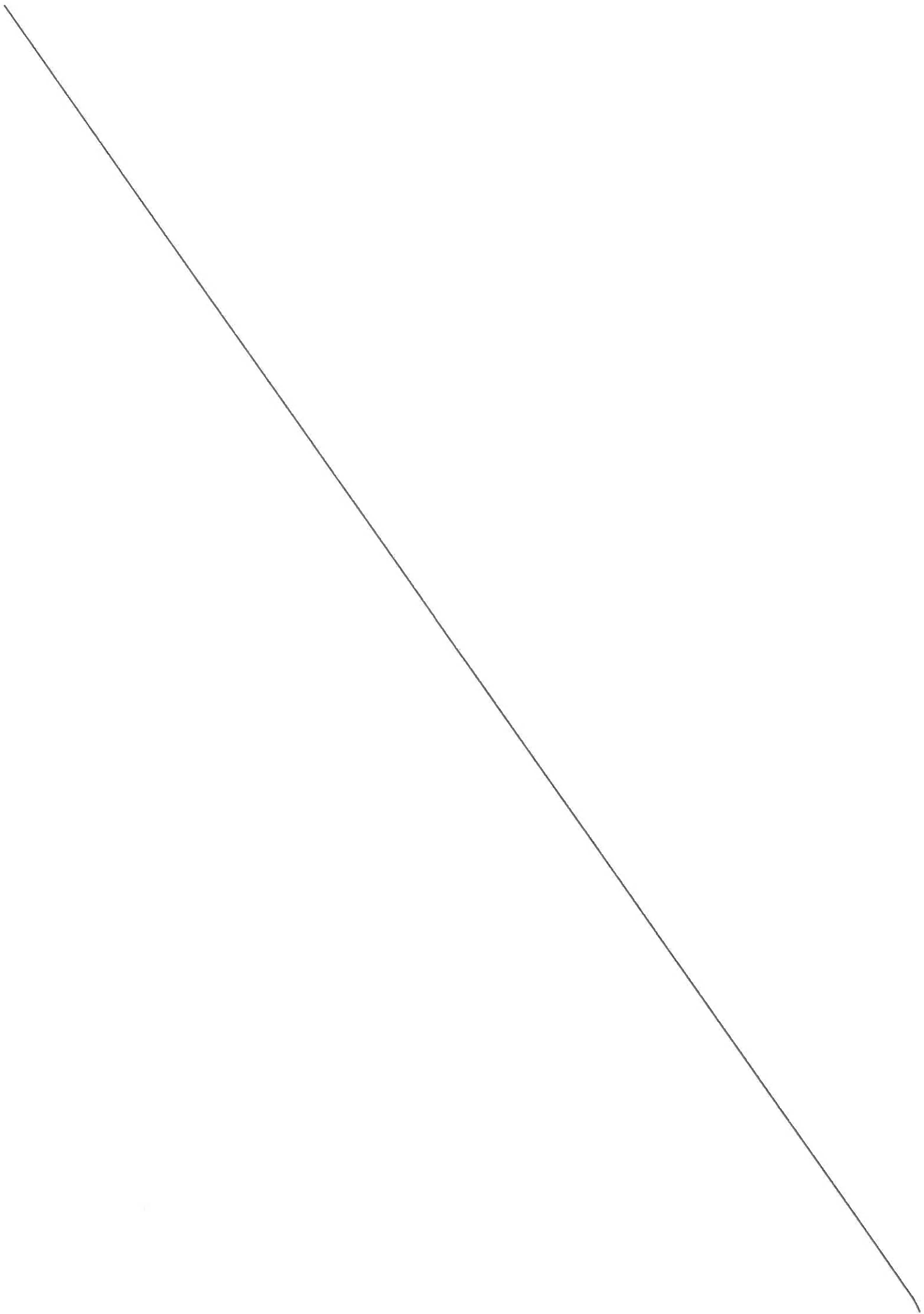
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



SIEGE SOCIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)
69 rue de la Querminias - 53500 ERNÉE



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-079

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**MISE EN ŒUVRE DU BRICOBUS PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE :
SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES COMPAGNONS BATISSEURS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », et son objectif n° 2 « Favoriser la rénovation, notamment énergétique, des logements sur le territoire »,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », et son objectif n° 6 « Lutter contre l'isolement des plus précaires et accompagner les publics fragiles dans une logique d'inclusion »,

CONSIDERANT l'intérêt du dispositif « Bricobus » pour rénover le parc de logements et notamment les passoires énergétiques,

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir auprès des ménages modestes et très modestes parfois en situation de précarité énergétique, et de garantir leur mise en sécurité et leur confort au sein de leur logement,

CONSIDERANT que le dispositif « Bricobus » a été présenté aux élus et à la commission habitat lors de la conférence de l'habitat du 6 juin 2023,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 21/05/2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28/05/2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec l'antenne des Pays de la Loire de l'association nationale des Compagnons bâtisseurs,

→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

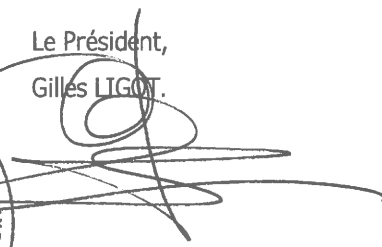
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-080

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**EVENEMENTIELS : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COLONNES
D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE TRI DES DECHETS**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'objectif 5 du projet de territoire de l'Ernée « Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle »,

CONSIDERANT le besoin de cadrage des conditions de prêt des colonnes d'apport volontaire,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre :

0

→ **APPROUVE** les termes du règlement de mise à disposition des points d'apports volontaires annexé à la présente délibération,

→ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des points d'apports volontaires annexé à la présente délibération,

→ **VALIDE** la convention à intervenir annexée à la présente délibération,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou l'agent ayant reçu délégation de signature à signer la convention de mise à disposition des colonnes d'apport volontaire,

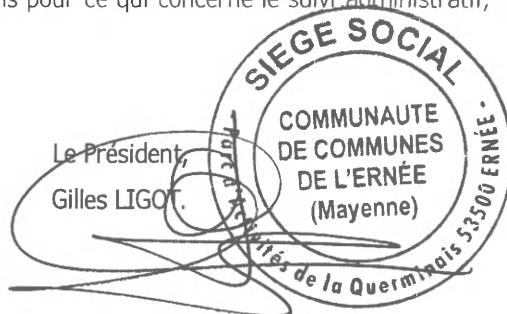
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

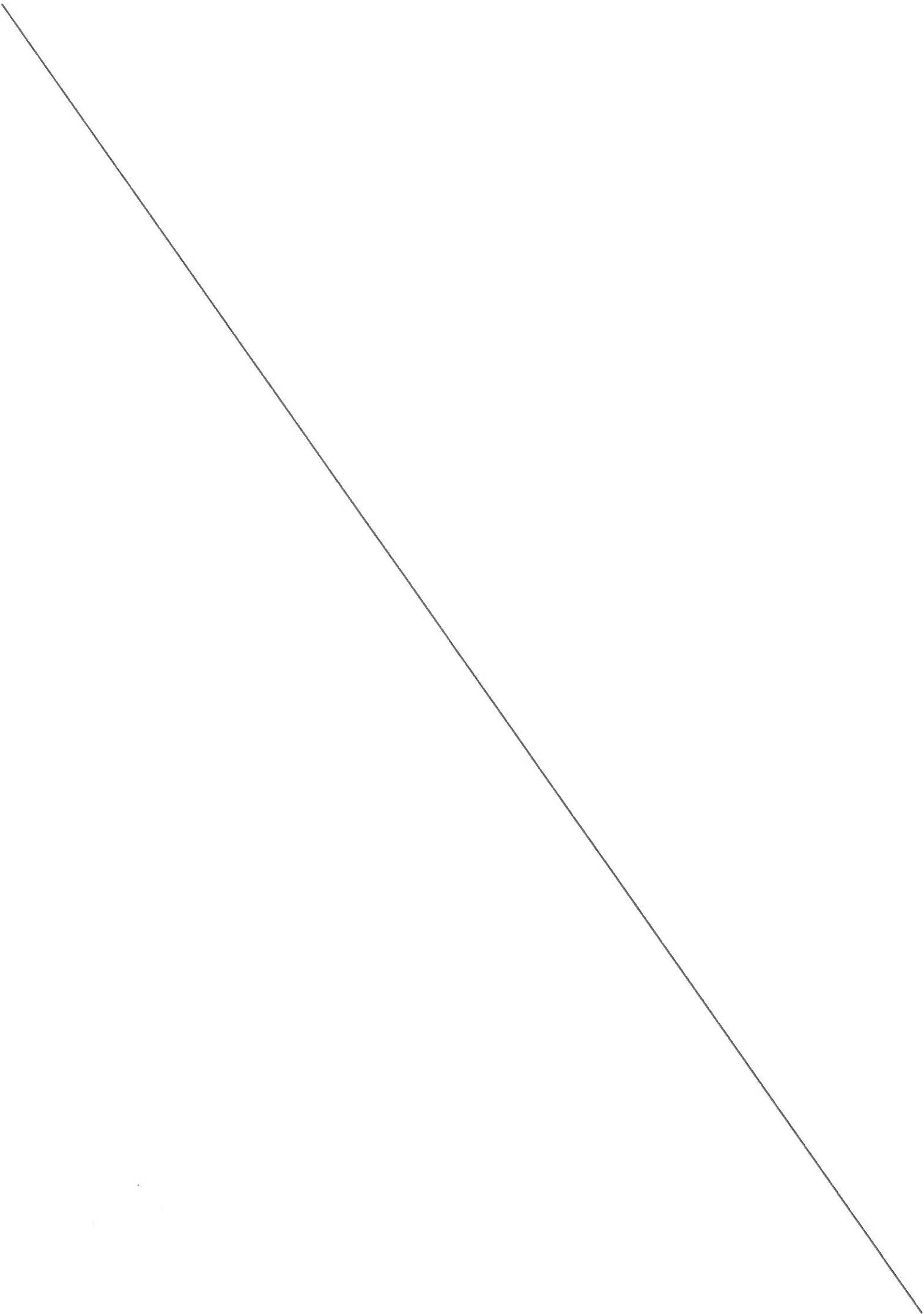
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.





Séance du 4 juin 2024
DL-2024-081

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MAYENNE COMMUNAUTE ET LA CC DU BOCAGE
MAYENNAIS POUR LA REALISATION D'ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LA PREVENTION DES
DECHETS EN MILIEU SCOLAIRE : AVENANT DE PROLONGATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la convention Coordination des actions de sensibilisation à la réduction des déchets en Haute Mayenne – Convention de partenariat du 01 janvier 2019,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention COORDINATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION REDUCTION DES DECHETS EN HAUTE MAYENNE.

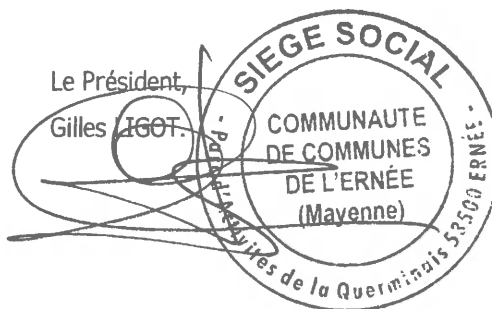
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

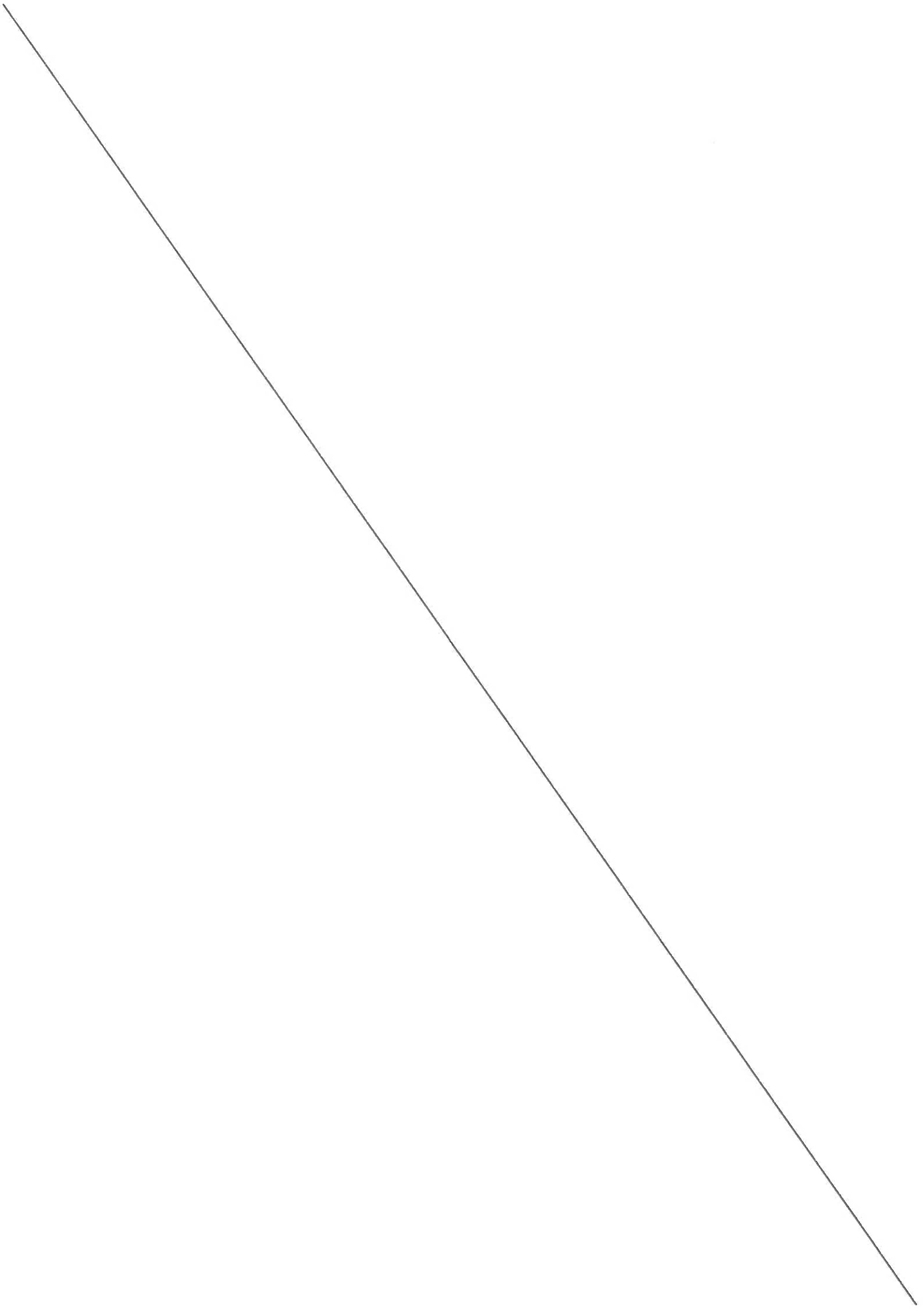
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.





Séance du 4 juin 2024
DL-2024-082

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

ETUDES COMMUNALES DE DEPLACEMENTS : DEMANDE DE FINANCEMENTS ADEME ET CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », Axe n° 1 « Répondre aux enjeux de mobilité »,

VU la délibération n°DL-2021-044 en date du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

VU la délibération n°DL-2022-132 en date du 25 octobre 2022 validant le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Cyclable Opérationnel du Territoire,

CONSIDERANT l'intérêt, en complément du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Cyclable Opérationnel du Territoire de réaliser à l'échelle communale l'analyse des besoins en termes de déplacement,

CONSIDERANT que ces études communales pourront être réalisées, auprès des communes volontaires, dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que ces études communales pourraient bénéficier de subventions de l'ADEME et du Conseil Départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis des maires lors de la Conférence Mobilité du 23 mai 2023,

CONSIDERANT le positionnement des communes du territoire au 15 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

CONSIDERANT le Plan de Financement prévisionnel ci-dessous :

COÛTS		RECETTES	
Etudes communales (HT)	50 000,00	ADEME AAP Plan de circulation	42 000,00
TOTAL HT	50 000,00	CD 53 (TTC)	6 000,00
TOTAL TTC	60 000,00		
Reste à charge pour les communes (TTC)			12 000,00 €TTC

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **VALIDE** le plan de financement présenté,

→ **AUTORISE** le président à signer la convention de groupement ci-annexée précisant les modalités de partenariat entre la Communauté de communes et les communes signataires et tous les avenants à intervenir,

Autorise le président à lancer la consultation en lien avec le projet,

→ **AUTORISE** le président à solliciter les financements de l'ADEME via l'Appel à projet « Plan de Circulation » à hauteur de 70% du montant du projet,

→ **AUTORISE** le président à solliciter les financements du Conseil départemental de la Mayenne à hauteur de 10% du montant du projet,

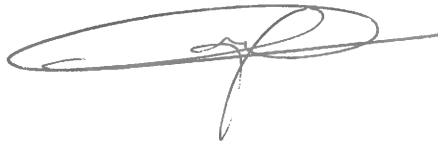
→ **AUTORISE** le président à signer les conventions de financement à intervenir ainsi que tous les avenants liés.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-083

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

ADOPTION DE LA CHARTE NATIONALE QUALITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2023-092 approuvant le projet de création de la station d'épuration de Juvigné,

CONSIDERANT la Charte nationale qualité des réseaux d'assainissement (consultable sur le site www.astee.org),

CONSIDERANT les conditions d'octroi de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et notamment la nécessité de respecter la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement,

CONSIDERANT l'attestation à transmettre à l'Agence de l'eau dans le cadre des demandes de financement, spécifiant l'engagement de la collectivité à respecter cette charte,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau en date du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 14 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement établie en 2016

→ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rattachant à cette charte et notamment l'attestation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne spécifiant l'engagement de la collectivité à respecter cette charte.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

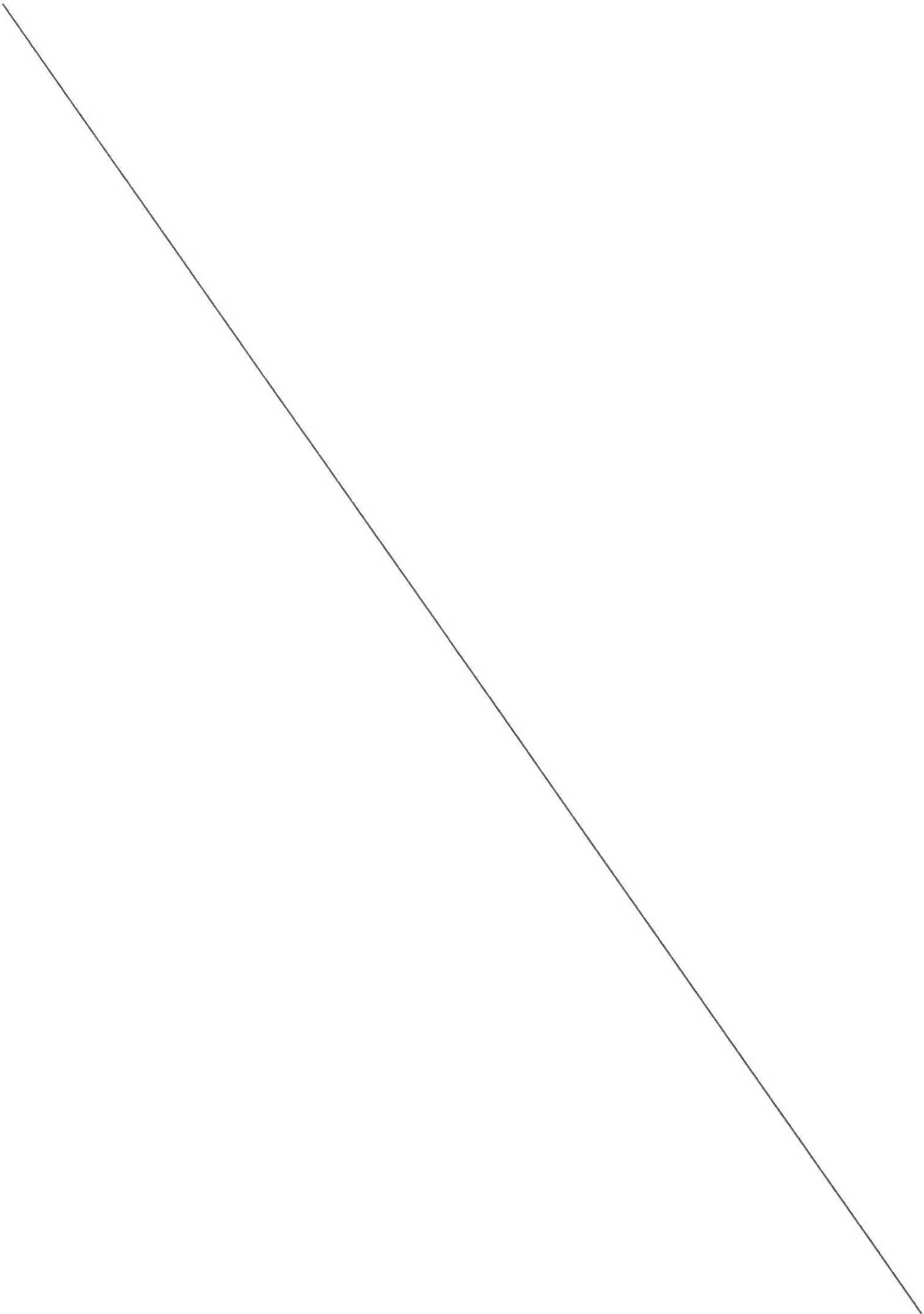
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 4 juin 2024
DL-2024-084

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT :
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place un nouveau plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'Andouillé

CONSIDERANT le programme de travaux approuvé par le Conseil d'exploitation en 2022,

CONSIDERANT les projets inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 7 Mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 14 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 Mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la réalisation des travaux présentés dans le tableau ci-après :

		Coût €HT	Conseil départemental 53		CC de l'Ernée
			Taux		
Réhabilitation ouvrage eau potable	Réhabilitation de la station du Breil à Chailland (y compris Maitrise d'oeuvre)	470 000 €	30%	141 000 €	329 000 €
Renouvellement réseau eau potable	Réhabilitation de la conduite de L'Armentiais à Montenay	95 000 €	30%	28 500 €	66 500 €
Gestion des boues	Réalisation du plan d'épandage de la station d'Andouillé	4 500 €	30%	1 350 €	3 150 €

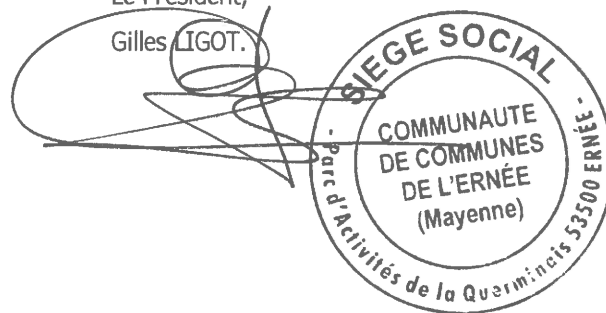
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation des projets,
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024 DL-2024-085

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAUX SUR DES TERRAINS PRIVES : ADOPTION D'UN MODELE DE CONVENTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les droits conférés pour la pose des canalisations publiques d'eau par la loi n°62.904 du 4 août 1962 et les textes subséquents

CONSIDERANT la nécessité d'installer des équipements publics sur terrain privé en raison de contraintes techniques liées au fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par la collectivité en cas d'absence d'autorisation de passage sur terrain privé, à savoir : droit du propriétaire de faire déplacer le réseau à la charge de la collectivité, détérioration possible du réseau par le propriétaire sans répercussions pour ce dernier,

CONSIDERANT l'intérêt d'effectuer des inscriptions aux hypothèques,

CONSIDERANT le modèle de convention de passage ci-annexé,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 14 Mai 2024

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 7 Mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 Mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34


Contre :0

→ **ADOpte** le modèle de convention de passage ci-annexé,

→ **Autorise** le Président à signer les conventions de passage avec les propriétaires ainsi que tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-086

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LES COMMUNES DE JUVIGNE ET LA CROIXILLE :
CONVENTION DE DELEGATION A INTERVENIR AVEC L'EPTB VILAINE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel »,

VU la délibération n°DL-2021-044 approuvant le PCAET de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'axe n° 2 « renforcer le stockage de carbone du territoire »,

VU les dispositions du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne, et notamment les enjeux I et III « Restaurer l'équilibre écologique des cours d'eau et améliorer la qualité des eaux »,

VU la délibération N°DL-2021-033, actant le retrait de la Communauté de communes de l'Ernée du Syndicat de rivière de la Vilaine amont, en raison de la faible surface concernée sur le bassin de la Vilaine,

CONSIDERANT une logique de solidarité de bassin versant et en tant que tête de bassin versant de la Vilaine,

CONSIDERANT les actions proposées par l'EPTB Vilaine sur les thématiques milieux aquatiques, bocage, sensibilisation et pollutions diffuses,

CONSIDERANT la convention de délégation de compétence jointe en annexe, couvrant la période 2024-2027 et précisant les modalités d'intervention des agents de l'EPTB Vilaine sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la convention, jointe en annexe, portant délégation des compétences Gestion des Milieux Aquatiques de la Communauté de communes de l'Ernée à l'établissement Public territorial du bassin de la Vilaine sur la période 2024-2027,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-087

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE ET STUDIO DE REPETITION LA CUBE :
TARIFS 2024/2025**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de maîtriser les impacts de l'inflation sur le budget général du service tout en maintenant un service de qualité,

CONSIDERANT l'objectif de conserver un tarif raisonnable pour les familles qui ont déjà subi une forte augmentation l'année passée,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 mai 2024

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

CONSIDÉRANT les grilles tarifaires ci-dessous :

TARIFS 2024/2025 - École de musique communautaire :

Tarif	CCE	Hors CCE	Application(s) du tarif
A	321 €	586 €	Parcours INSTRUMENT**
B	137 €	237 €	Parcours INITIATION / DECOUVERTE (6 ans - CP) • Formation collective • 2 ^{ème} instrument • Soutien instrumental
C	109 €	237 €	Eveil musical (5 ans - GS)
D	62 €	109 €	Ensembles vocaux • Autres grands ensembles (+ de 15 musiciens)

Modalités de paiement

Deux possibilités :

- Un règlement en 2 fois sur l'année scolaire, en novembre puis en mars, par prélèvement automatique auprès du Service de Gestion Comptable de Mayenne, ou par paiement en ligne.

- Un étalement des paiements sur 8 mois (novembre à juin), par prélèvement automatique auprès du Service de Gestion Comptable de Mayenne.

Certains moyens de paiement complémentaires sont acceptés (tickets-loisirs MSA, chèques vacances, chèques CNAS, pass pratique artistique ou sportive, chèques collégiens). Ils devront impérativement être réceptionnés par le Service de Gestion Comptable de Mayenne avant la date d'échéance indiquée sur chaque facture.

Une réduction de 30 % est appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'un même foyer.

Détail des applications

Parcours instrument (dès 7 ans)	Cours de technique instrumentale (inclus le prêt de l'instrument*) Cours collectif de Formation Musicale et/ou Pratiques collectives	Tarif A**
Instrument complémentaire	Apprentissage d'un second instrument (dans la limite des places disponibles)	+ tarif B
Formation Musicale	Cours de Formation Musicale + accès à un ensemble vocal ou une pratique collective	Tarif B
Formation collective	Pratique collective (orchestre junior, musique de chambre, ensemble de classe, atelier musiques actuelles, etc...) + accès à un cours de Formation Musicale	Tarif B
Soutien instrumental	Cours de technique instrumentale de 30 minutes tous les quinze jours (<i>acceptation sous conditions selon le projet de l'élève et dans la limite des places disponibles</i>)	Tarif B**
Découverte instrumentale (6 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les CP + Ateliers de découverte instrumentale tout au long de l'année	Tarif B
Eveil musical (5 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les élèves de grande section de maternelle	Tarif C
Ensembles vocaux/instrumentaux	Ensemble ou atelier vocal adultes ou enfants, ou ensemble instrumental (au-delà de 15 musiciens)	Tarif D

* pour les élèves débutants, dans la limite des disponibilités du parc instrumental, uniquement pour les instruments à vent (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba).

** pour les élèves justifiant d'une pratique amateur dans un orchestre partenaire ou un ensemble vocal du territoire : une réduction de 20% est appliquée au tarif A, ainsi qu'au tarif combiné B+D (soutien instrumental + ensemble instrumental).

TARIFS 2024/2025 - Studio de musiques actuelles "Le Cube"

Pour tous les usagers du Cube	
Inscription annuelle individuelle	9 € / personne
Abonnements	
1 créneau (2h à 3h / semaine)	24 € / mois ou 168 € / an
1 ou 2 créneaux (4h à 6h au total / semaine)	35 € / mois ou 220 € / an
Personne seule (1h à 2h / semaine)	14 € / mois ou 72 € / an
Enregistrements	
Une journée avec l'animateur (Réservé aux usagers réguliers)	109 €
Enregistrement d'une répétition	Gratuit si présence de l'animateur
Forfaits	
1 heure isolée	9 €
1 journée isolée (de 9h à 17h du lundi au vendredi)	25 €

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** les tarifs 2024/2025 pour l'École de musique et de théâtre communautaire et du studio de musiques actuelles "Le Cube" à Saint-Denis-de-Gastines,

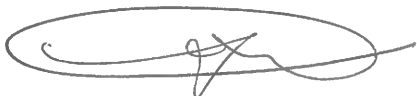
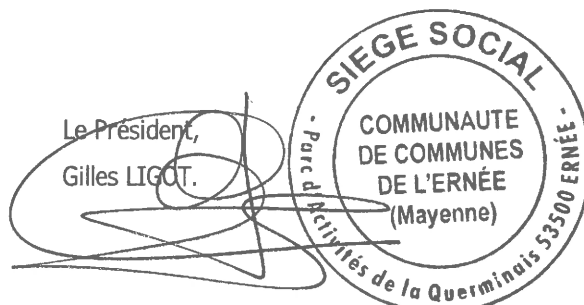
→ **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Séance du 4 juin 2024
DL-2024-088

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : POSTE D'ASSISTANT(E) DE DIRECTION A LA PRESIDENCE ET AU DIRCTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération en date du 26/06/2017 créant un emploi d'adjoint administratif,

CONSIDERANT l'évolution des missions du poste d'assistant(e) de direction à la Présidence et au Directeur Général des Services,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 34

Abstention : 0

Pour : 34

Contre : 0

→ **DECIDE** de modifier l'emploi d'assistant(e) de direction à la Présidence et au DGS, à compter du 05/06/2024, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet
- Grade de recrutement :
 - . Filière administrative, catégorie C : cadre d'emploi des adjoints administratifs
 - . Filière administrative, catégorie B : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code Général des Collectivités Locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

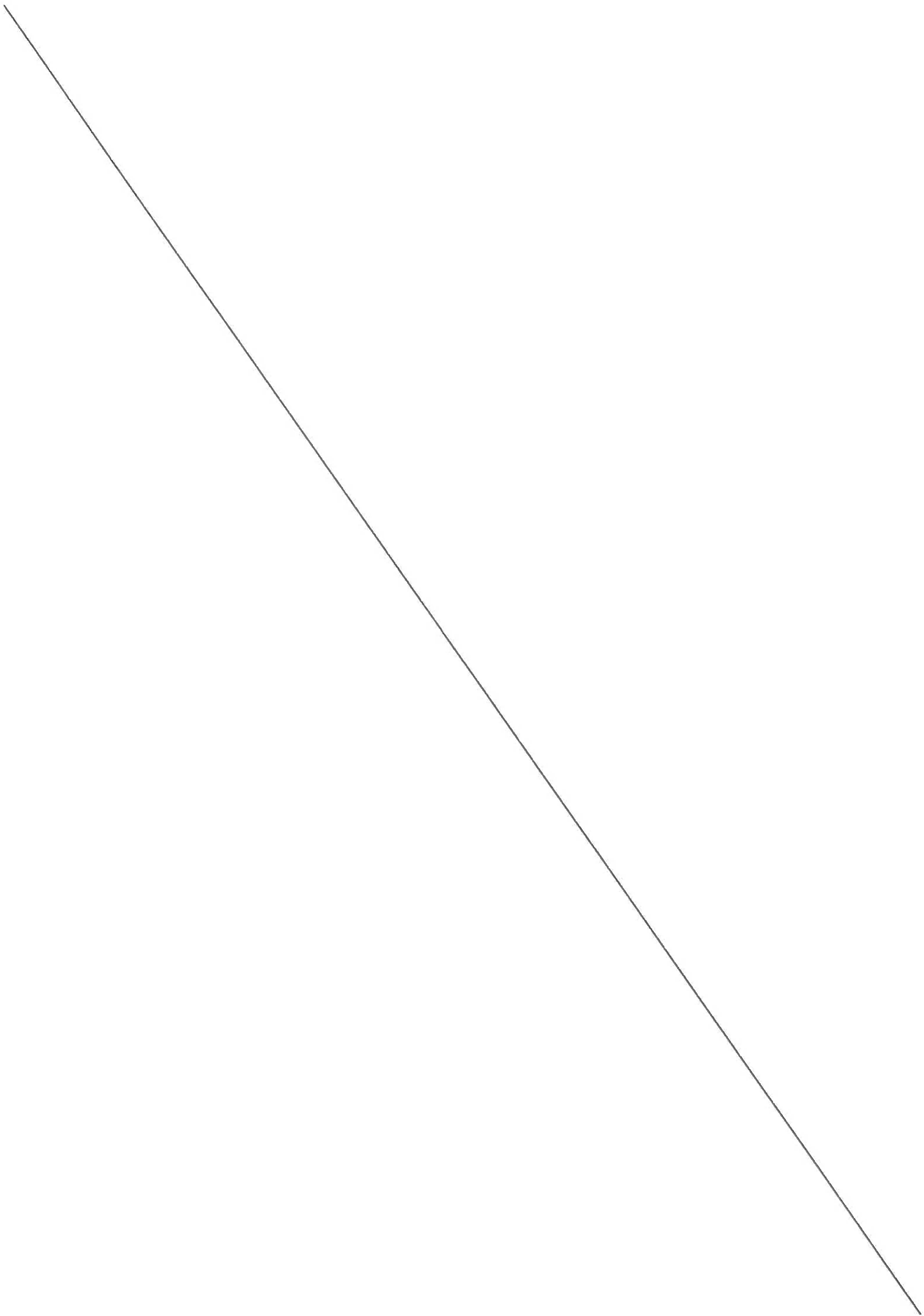
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 4 juin 2024 DL-2024-089

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 22 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **DECIDE**, en vue d'assurer la continuité de service et le bon fonctionnement de l'AquaFitness, de créer un poste de MNS ou surveillant de baignade, pour la période du 1/07/2024 au 31/12/2024 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps complet
- Recrutement dans le cadre d'emploi des Educateur des Activités Physiques et Sportive (catégorie B) ou dans le cadre d'emploi des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris.

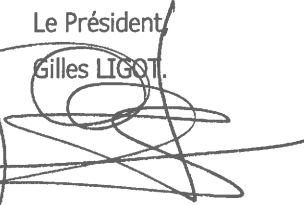
- L'agent contractuel assurera les fonctions de maître-nageur sauveteur ou surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024 DL-2024-090

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avait donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DL-2023-154 du 19/12/2023 créant un poste d'agent d'accueil à temps non complet au sein de l'AquaFitness de l'Ernée pour la période du 1/01/2024 au 30/06/2024,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'optimisation de l'organisation du service sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 21/05/2024,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 28/05/2024,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'ouverture du poste d'agent d'accueil au sein de l'AquaFitness de l'Ernée, pour la période du 1/07/2024 au 28/02/2025 inclus, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (17 heures 30 par semaine)

- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)

- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris.

→ **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de la présente décision

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

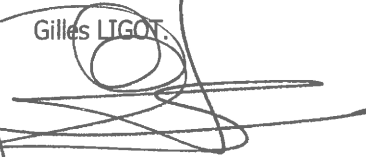
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-091

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LA BACONNIERE : RENOUELEMENT D'UNE
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA BACONNIERE POUR REVENTE DE GAZ (CHAUFFAGE) A
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DL-2018-166 du 24/09/2018 relative à la mise en place d'une convention avec la commune de la Baconnière pour la revente de gaz permettant d'assurer le mode de chauffage de la MSP de la Baconnière,

CONSIDERANT que ladite convention d'une durée de 3 ans, renouvelée une fois, est arrivée à expiration le 15/10/2023,

CONSIDERANT que ce mode de fonctionnement donne satisfaction,

CONDIRERANT l'accord du Maire de la Baconnière pour le renouvellement de cette convention,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 21/05/2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28/05/2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** la nouvelle convention à passer avec la commune de la Baconnière pour la revente de gaz à la CCE avec effet au 15/10/2023.

→ **PRECISE** que cette nouvelle convention est conclue pour 3 ans, renouvelable une fois.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

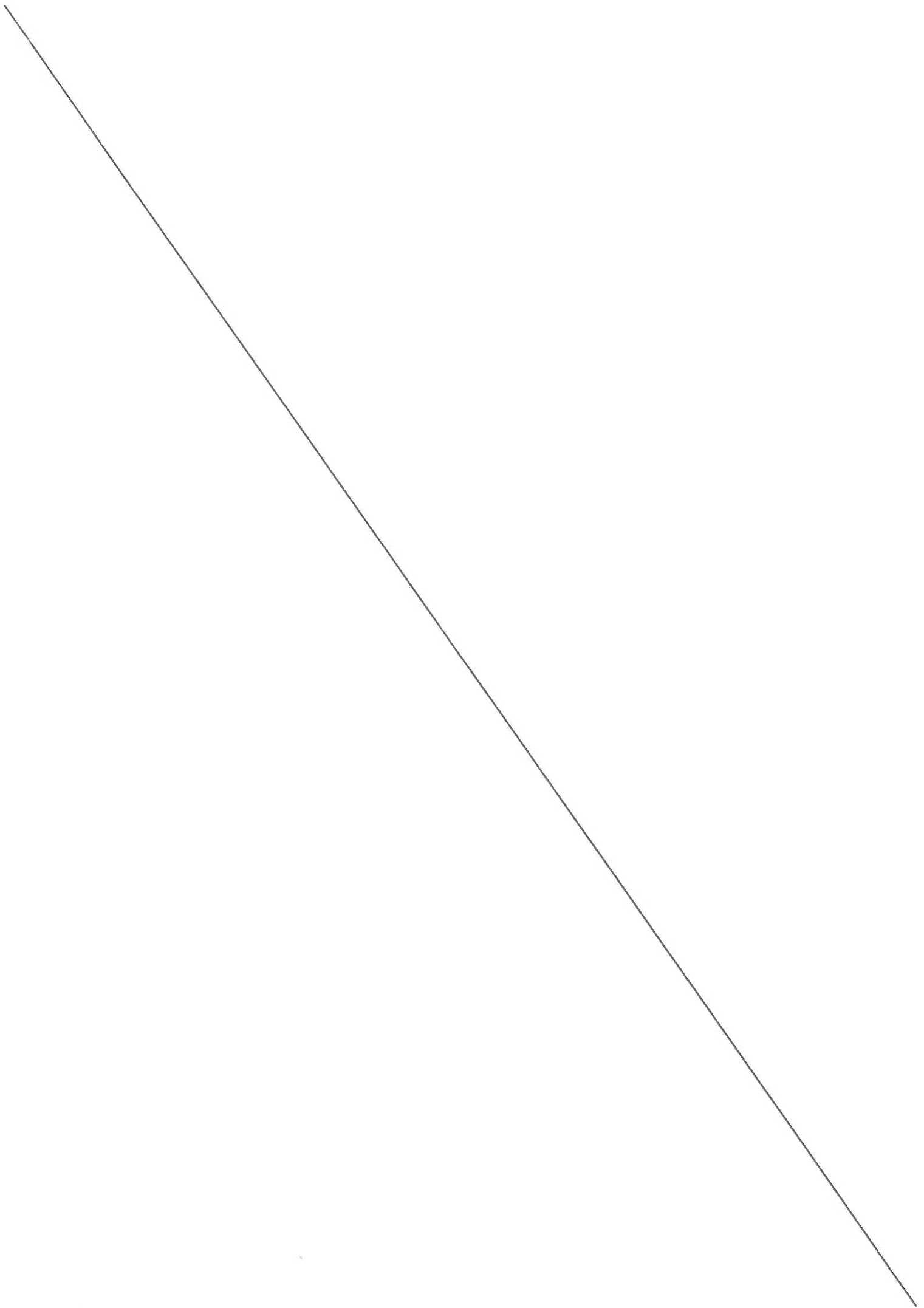
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 4 juin 2024
DL-2024-092

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

FONDS TERRITORIAL « RESILIENCE » :
AVENANT N°2 A LA CONVENTION INITIALE PASSEE AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif d'aide régional Fonds Résilience Pays de la Loire créé à destination des petites entreprises dans le contexte de crise sanitaire liée au CODID-19,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional des Pays de la Loire du 15/04/2020 créant le dispositif Fonds Résilience Pays de la Loire et approuvant les termes d'une convention de financement pour alimenter ce fonds,

VU la délibération DL-2020-079 du 04/05/2020 approuvant la participation de la CCE au fonds territorial Résilience ainsi que la convention à passer avec la Région des Pays de la Loire,

Vu la délibération DL-2021-001 du 01/02/2021 adoptant l'avenant n° 1 à la convention passée avec la Région des Pays de la Loire relatif à des modifications proposées au règlement d'intervention,

CONSIDERANT les courriers reçus par la Région des Pays de la Loire en juillet et décembre 2023 informant la CCE de la nécessité de décaler le deuxième reversement prévu initialement en décembre 2024,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n° 2 à la convention initiale passée avec la Région des Pays de la Loire à cet effet,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention Fonds territorial Résilience passée avec la Région des Pays de la Loire validant un prolongement de la convention de partenariat jusqu'en décembre 2025.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

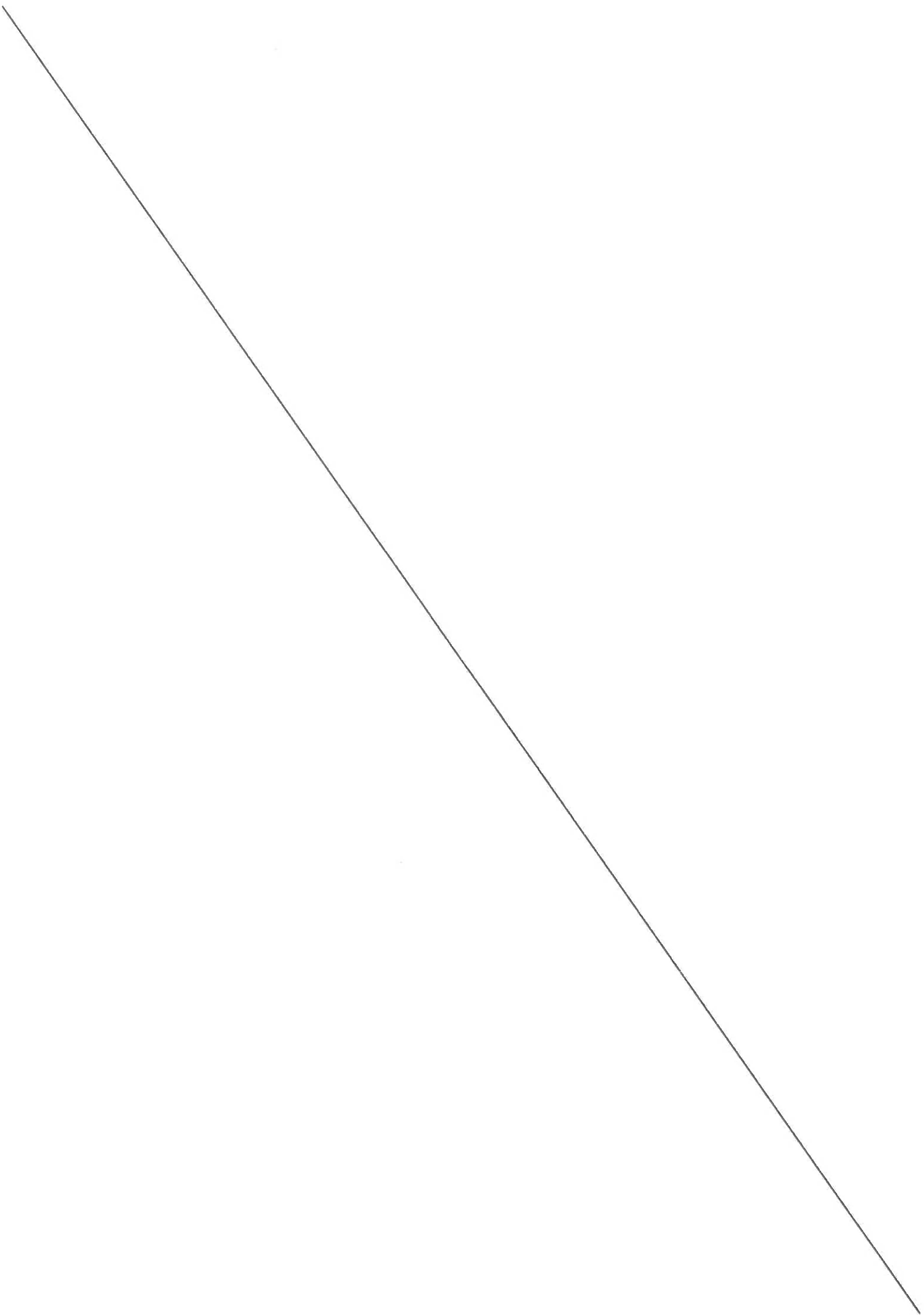
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 4 juin 2024 DL-2024-093

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminias à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES EN M57 ET M4

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L1612-12 et L1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes,

VU l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Président en exercice,

VU la délibération DL-2023-125 du 14/10/2023 portant sur la candidature de la Communauté de communes de l'Ernée à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes de l'exercice 2023,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée avec la direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne le 02/11/2023,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 annexé à la délibération,

CONSIDERANT que le compte financier unique se substitue, pour les expérimentateurs, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT,

CONSIDERANT que Madame Jacqueline ARCANGER, Première Vice-Présidente a été élue Présidente de séance pour la présentation du compte financier unique – budget principal et budgets annexes,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Gilles LIGOT, a quitté la séance à l'issue de la discussion,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :33

Abstention :0

Pour :33

Contre :0

→ **APPROUVE** le compte financier unique 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		2 154 564,87		578 182,47	0,00	2 732 747,34
Opérations de l'exercice	11 434 692,87	11 146 538,00	5 627 951,63	5 542 777,37	17 062 644,50	16 689 315,37
TOTAUX	11 434 692,87	13 301 102,87	5 627 951,63	6 120 959,84	17 062 644,50	19 422 062,71
Résultats de clôture		1 866 410,00		493 008,21		2 359 418,21
Restes à réaliser			592 247,66	184 799,00	592 247,66	184 799,00
TOTAUX CUMULES	11 434 692,87	13 301 102,87	6 220 199,29	6 305 758,84	17 654 892,16	19 606 861,71
RESULTATS DEFINITIFS		1 866 410,00		85 559,55		1 951 969,55

BUDGET ANNEXE GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		114 880,68		372 655,09		487 535,77
Opérations de l'exercice	2 110 497,02	2 008 540,30	158 142,93	224 355,23	2 268 639,95	2 232 895,53
TOTAUX	2 110 497,02	2 123 420,98	158 142,93	597 010,32	2 268 639,95	2 720 431,30
Résultats de clôture		12 923,96		438 867,39		451 791,35
Restes à réaliser			89 179,00	35 000,00	89 179,00	35 000,00
TOTAUX CUMULES	2 110 497,02	2 123 420,98	247 321,93	632 010,32	2 357 818,95	2 755 431,30
RESULTATS DEFINITIFS		12 923,96		384 688,39		397 612,35

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		50 254,03	3 588,84		3 588,84	50 254,03
Opérations de l'exercice	181 980,38	155 121,35	44 705,41	37 602,50	226 685,79	192 723,85
TOTAUX	181 980,38	205 375,38	48 294,25	37 602,50	230 274,63	242 977,88
Résultats de clôture		23 395,00	10 691,75			12 703,25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	181 980,38	205 375,38	48 294,25	37 602,50	230 274,63	242 977,88
RESULTATS DEFINITIFS		23 395,00	10 691,75			12 703,25

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		950 785,29	12 901,88		12 901,88	950 785,29
Opérations de l'exercice	4 289 338,01	4 649 782,45	1 478 218,81	1 690 373,16	5 767 556,82	6 340 155,61
TOTAUX	4 289 338,01	5 600 567,74	1 491 120,69	1 690 373,16	5 780 458,70	7 290 940,90
Résultats de clôture		1 311 229,73		199 252,47		1 510 482,20
Restes à réaliser			88 235,73	140 158,99	88 235,73	140 158,99
TOTAUX CUMULES	4 289 338,01	5 600 567,74	1 579 356,42	1 830 532,15	5 868 694,43	7 431 099,89
RESULTATS DEFINITIFS		1 311 229,73		251 175,73		1 562 405,46

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		693 519,36		154 692,91	0,00	848 212,27
Opérations de l'exercice	1 249 285,55	1 217 489,32	810 931,00	496 393,88	2 060 216,55	1 713 883,20
TOTAUX	1 249 285,55	1 911 008,68	810 931,00	651 086,79	2 060 216,55	2 562 095,47
Résultats de clôture		661 723,13	159 844,21			501 878,92
Restes à réaliser			264 534,82	99 509,50	264 534,82	99 509,50
TOTAUX CUMULES	1 249 285,55	1 911 008,68	1 075 465,82	750 596,29	2 324 751,37	2 661 604,97
RESULTATS DEFINITIFS		661 723,13	324 869,53			336 853,60

BUDGET ANNEXE SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		10 526,27				10 526,27
Opérations de l'exercice	31 330,13	22 437,50			31 330,13	22 437,50
TOTAUX	31 330,13	32 963,77			31 330,13	32 963,77
Résultats de clôture		1 633,64				1 633,64
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	31 330,13	32 963,77			31 330,13	32 963,77
RESULTATS DEFINITIFS		1 633,64				1 633,64

BUDGET ANNEXE ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		256 977,80	256 977,80		256 977,80	256 977,80
Opérations de l'exercice	4 676,69	4 676,69	0,00	0,00	4 676,69	4 676,69
TOTAUX	4 676,69	261 654,49	256 977,80	0,00	261 654,49	261 654,49
Résultats de clôture		256 977,80	256 977,80			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 676,69	261 654,49	256 977,80	0,00	261 654,49	261 654,49
RESULTATS DEFINITIFS		256 977,80	256 977,80			

BUDGET ANNEXE PA DE LA MINE A LA BACONNIERE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		294 739,48	265 549,19		265 549,19	294 739,48
Opérations de l'exercice	261 165,95	195 948,93	201 600,82	256 583,68	462 766,77	452 532,61
TOTAUX	261 165,95	490 688,41	467 150,01	256 583,68	728 315,96	747 272,09
Résultats de clôture		229 522,46	210 566,33			18 956,13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	261 165,95	490 688,41	467 150,01	256 583,68	728 315,96	747 272,09
RESULTATS DEFINITIFS		229 522,46	210 566,33			18 956,13

BUDGET ANNEXE PA DE LA BRIMONNIERE A ERNEE-MONTENAY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		337 449,52	337 449,52		337 449,52	337 449,52
Opérations de l'exercice	476 223,14	411 922,98	373 716,63	470 577,80	849 939,77	882 500,78
TOTAUX	476 223,14	749 372,50	711 166,15	470 577,80	1 187 389,29	1 219 950,30
Résultats de clôture		273 149,36	240 588,35			32 561,01
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	476 223,14	749 372,50	711 166,15	470 577,80	1 187 389,29	1 219 950,30
RESULTATS DEFINITIFS		273 149,36	240 588,35			32 561,01

BUDGET ANNEXE ZA DE LA MALADRERIE A ANDOUILLE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		136 418,22	136 418,22		136 418,22	136 418,22
Opérations de l'exercice	649 123,56	723 303,54	639 597,29	565 417,31	1 288 720,85	1 288 720,85
TOTAUX	649 123,56	859 721,76	776 015,51	565 417,31	1 425 139,07	1 425 139,07
Résultats de clôture		210 598,20	210 598,20			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	649 123,56	859 721,76	776 015,51	565 417,31	1 425 139,07	1 425 139,07
RESULTATS DEFINITIFS		210 598,20	210 598,20			

BUDGET ANNEXE ZA DE CHARNE ET DU FAY A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	131 727,17	131 727,17	126 529,04	126 529,04	258 256,21	258 256,21
TOTAUX	131 727,17	131 727,17	126 529,04	126 529,04	258 256,21	258 256,21
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	131 727,17	131 727,17	126 529,04	126 529,04	258 256,21	258 256,21
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE ZA DE LA MISSION A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		266,61		562,16	0,00	562,16
Opérations de l'exercice	85 040,66	85 040,66	82 156,68	81 327,91	167 197,34	166 368,57
TOTAUX	85 040,66	85 307,27	82 156,68	81 890,07	167 197,34	167 197,34
Résultats de clôture		266,61	266,61			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	85 040,66	85 307,27	82 156,68	81 890,07	167 197,34	167 197,34
RESULTATS DEFINITIFS		266,61	266,61			

BUDGET ANNEXE ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	993,78			993,78		
Opérations de l'exercice	83 121,53	83 121,53	77 467,64	77 467,64	160 589,17	160 589,17
TOTAUX	84 115,31	83 121,53	77 467,64	78 461,42	161 582,95	161 582,95
Résultats de clôture	993,78			993,78		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	84 115,31	83 121,53	77 467,64	78 461,42	161 582,95	161 582,95
RESULTATS DEFINITIFS	993,78			993,78		

BUDGET ANNEXE ZA LES LANDES A LA PELLERINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	77 164,40	77 006,18	76 456,43	76 456,43	153 620,83	153 462,61
TOTAUX	77 164,40	77 006,18	76 456,43	76 456,43	153 620,83	153 462,61
Résultats de clôture	158,22				158,22	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	77 164,40	77 006,18	76 456,43	76 456,43	153 620,83	153 462,61
RESULTATS DEFINITIFS	158,22				158,22	

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
TOTAUX	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	23 748,10	23 748,10	23 608,10	23 608,10	47 356,20	47 356,20
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BUTTE A VAUTORTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	18 486,63	27 035,62	25 606,11	18 290,56	44 092,74	45 326,18
TOTAUX	18 486,63	27 035,62	25 606,11	18 290,56	44 092,74	45 326,18
Résultats de clôture		8 548,99	7 315,55			1 233,44
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18 486,63	27 035,62	25 606,11	18 290,56	44 092,74	45 326,18
RESULTATS DEFINITIFS		8 548,99	7 315,55			1 233,44

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



La Vice-Présidente,

Jacqueline ARCANGER.



Séance du 4 juin 2024
DL-2024-094

Date de convocation : 29 mai 2024

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre juin à 20h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 29 mai 2024, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Valérie DENOUE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno ROULAND, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER (20h16), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Avaient donné procuration : M. Bruno BOUVIER à M. Régis FORVEILLE, Mme Valérie BOITTIN à M. Thierry CHRETIEN, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU

Absent excusé : M. Constant BUCHARD

Absents non excusés : Mmes Séverine RICOULT, Aurélie JARRY, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, MM. Paul GARNIER, Florian BOUILLE

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

EFFACEMENT DE DETTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ainsi que les jugements de clôture pour insuffisance d'actif,

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2024 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 mai 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 28 mai 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :34

Abstention :0

Pour :34

Contre :0

→ **CONSTATE** les effacements de dettes et accepte les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous :

→ **BUDGET PRINCIPAL**

Effacement de dettes

COMMUNE	Année	TTC	MOTIF
St Pierre des Landes	2022-2024	830.49 €	Commission de surendettement du 29/02/2024

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TTC
6219760312	21/02/2024	506.88 €
6206140012	17/04/2024	586.14 €
Total admission en non-valeur		1 093.02 €

→ BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES »

Effacements de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
St Pierre des Landes	2023	70,28 €	7,03 €	77,31 €	Commission de surendettement du 29/02/2024
	2024	41,45 €	4,15 €	45,60 €	
Ernée	2024	201,39 €	20,14 €	221,53 €	Commission de surendettement du 11/04/2024
St Denis de Gastines	2022	114,15 €	11,41 €	125,56 €	Commission de surendettement du 24/08/2023
	2023	128,12 €	12,82 €	140,94 €	
Andouillé	2023	100,40 €	10,05 €	110,45 €	Commission de surendettement du 24/08/2023
Montenay	2023	301,23 €	30,12 €	331,35 €	
St Denis de Gastines	2003	119,24 €	6,56 €	125,80 €	
Ernée	2018	146,62 €	14,66 €	161,28 €	Certificat d'irrecouvrabilité du 13/05/2022
Ernée	2012	73,28 €	5,13 €	78,41 €	Commission de surendettement du 26/10/2023
	2013	73,23 €	5,13 €	78,36 €	
	2016	146,63 €	14,66 €	161,29 €	
	2017	146,63 €	14,66 €	161,29 €	
	2018	102,63 €	10,27 €	112,90 €	
	2019	102,64 €	10,26 €	112,90 €	
	2020	110,42 €	11,04 €	121,46 €	
	2021	126,98 €	12,70 €	139,68 €	
	2022	130,16 €	13,01 €	143,17 €	
2023	140,56 €	14,07 €	154,63 €		
Ernée	2023	16,74 €	1,67 €	18,41 €	Commission de surendettement du 28/12/2023
Total créances éteintes		2 392,78 €	229,54 €	2 622,32 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5306180112	21/10/2022	5,5%	558,18 €	30,70 €	588,88 €
		7%	866,38 €	60,65 €	927,03 €
		10%	4 878,18 €	487,82 €	5 366,00 €
		Total liste	6 302,74 €	579,17 €	6 881,91 €
5715500112	05/05/2023	10%	2 947,25 €	294,73 €	3 241,98 €
		Total liste	2 947,25 €	294,73 €	3 241,98 €
Total créances admises en non-valeur			9 249,99 €	873,90 €	10 123,89 €

→ BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Effacement de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
Larchamp	2021	11,93 €	1,19 €	13,12 €	Liquidation judiciaire, jugement du 05/01/2022
		17,02 €	1,70 €	18,72 €	
	2022	58,56 €	5,86 €	64,42 €	
La Baconnière	2022	26,11 €	1,44 €	27,55 €	Commission de surendettement du 10/08/2023
St Pierre des Landes	2023	447,83 €	32,01 €	479,84 €	Commission de surendettement du 29/02/2024
Andouillé	2023	39,90 €	2,19 €	42,09 €	Commission de surendettement du 24/08/2023
Montenay	2022	41,22 €	3,00 €	44,22 €	Certificat d'irrecouvrabilité du 11/10/2023
	2023	112,34 €	8,08 €	120,42 €	
Vautorte	2020	70,35 €	3,87 €	74,22 €	Commission de surendettement du 25/07/2023
	2021	231,01 €	16,41 €	247,42 €	
Ernée	2022	117,57 €	9,47 €	127,04 €	Commission de surendettement du 14/09/2023
	2023	77,42 €	5,81 €	83,23 €	

St Denis de Gastines	2012	165,34 €	9,09 €	174,43 €	
	2013	233,18 €	12,83 €	246,01 €	
	2014	170,15 €	9,35 €	179,50 €	
	2015	72,85 €	4,01 €	76,86 €	
	2016	128,39 €	7,07 €	135,46 €	
	2017	62,46 €	3,44 €	65,90 €	
La Baconnière	2022	66,03 €	3,63 €	69,66 €	Jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 07/06/2023
Ernée	2023	239,58 €	15,71 €	255,29 €	Commission de surendettement du 28/12/2023
Ernée	2020	55,50 €	3,05 €	58,55 €	Jugement de clôture pour insuffisance d'actif du 07/06/2023
	2021	101,79 €	5,59 €	107,38 €	
Total créances éteintes		2 546,53 €	164,80 €	2 711,33 €	

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget Principal

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 1 093.02 €

Article 6542 « créances éteintes » pour 830.49 €

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 9 249.99 € HT / 10 123.89 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 2 392.78 € HT / 2 622.32 € TTC

Budget annexe « Eau potable »

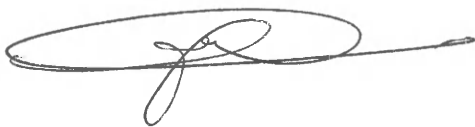
Article 6542 « créances éteintes » pour 2 546.53 € HT / 2 711.33 € TTC.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.



Le Président,
Gilles LIGOT

